

FOI CHRÉTIENNE ET UNIVERSITÉ EN TANT QU'INSTITUTION CATHOLIQUE

Paul Mandy
Économiste UCL

Un des problèmes les plus délicats du colloque est, me semble-t-il, celui du rapport entre la *foi* et l'*université* en tant qu'institution *catholique* et non pas seulement en tant qu'institution engagée dans la société, même sur le plan éthique, ou bien en tant que présence des chrétiens comme tels dans l'université. En d'autres termes, que veut dire la foi chrétienne *institutionnalisée* et *fonctionnant* comme *telle* au sein d'une université ?

C'est donc la question que je souhaiterais poser et voir approfondir par les travaux du colloque. A mon sens, une réponse adéquate à cette question constituerait un argument déterminant dans le débat actuel. De fait, en cas de suppression du « C », l'université, en tant qu'institution, ne pourrait plus remplir, ni même compenser des fonctions relevant de la catholicité. Elle perdrait d'emblée son identité et ses références actuelles. Ce serait une « autre » université.

Foi chrétienne et institutions

A première vue il semblerait que, dans un monde moderne de sécularisation et de déconstruction des institutions *catholiques* en série, l'importance serait ailleurs : ce sont les hommes et les femmes et non pas les institutions qui seraient appelés à devenir chrétiens. Malgré cette assertion qui contient certes une part de vérité, l'aspect *institutionnel* de la foi chrétienne ne devrait pas être sous-estimé ce qui est sans doute le cas actuellement.

Mettons en évidence une constance historique à ce propos. En effet, la foi chrétienne, au lieu d'être individualiste, a toujours eu tendance à s'incarner dans des institutions, en particulier dans celles consacrées à l'enseignement. Il en fut ainsi depuis la fondation des écoles abbatiales et des écoles épiscopales au haut moyen-âge, jusqu'à celle des universités, – *studia generalia* – à l'époque médiévale. Cependant, l'enseignement des arts libéraux et d'autres savoirs, comme le droit et la médecine surtout, ne constituait pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre le sens ultime de l'existence, c'est-à-dire la foi menant au salut. Aussi les facultés de théologie ont-elles été vite développées au sein des universités : chez nous ce fut déjà en 1432, soit sept ans après sa fondation. Et rappelons brièvement une des gloires de notre faculté de théologie solidement engagée dans les débats de société, dès l'origine de la *Réforme*. De fait, ce fut la faculté de théologie de notre université qui était la première, dès novembre 1519, à condamner ouvertement Luther, avant même la bulle d'excommunication de Léon X l'année suivante¹. Elle a joué aussi un rôle d'excellence au Concile de Trente. Même si, à la suite de l'esprit œcuménique de nos jours, on est enclin à remettre en question cette condamnation radicale, il ne fait pas de doute qu'il s'agissait d'un engagement d'envergure.

Certes, depuis les Lumières et, surtout, à travers le rationalisme des deux derniers siècles, la raison s'est émancipé de la foi, la philosophie de la théologie. Finalement l'idéologie du scientisme récusait toute croyance. De la sorte, l'université moderniste fondée exclusivement sur la raison s'est renfermée sur elle-même, sans aucun horizon de foi. Mais son erreur logique saute aux yeux : l'émancipation n'implique nullement la négation de ce dont on est émancipé ; l'*abstraction*, exigence méthodologique de la science, *n'est pas la négation* de ce dont on fait abstraction. L'émancipation de l'enfant de ses parents, n'est pas la négation de la paternité et de la maternité. La négation, par la science moderne, de Dieu le Père, créateur du monde, implique donc un *non sequitur* logique.

On pourrait s'interroger sur la cause profonde de cette présence donnée par le christianisme aux institutions d'enseignement. Elle consiste sans doute en ce que ces institutions comportent stabilité et

¹ Valentin Denis, *Université Catholique de Louvain, 1425-1958*, U.C.L., Louvain, 1958, p. 21.

durée et qu'elles sont établies pour la transmission des savoirs et des pratiques, avant tout pour celle des valeurs fondamentales. Il n'est sans doute pas par hasard que, dans notre civilisation, l'enseignant à l'école primaire s'appelle « *instituteur* » car il est censé établir et enraciner dans la jeunesse ces valeurs indispensables pour la continuité et la pérennité d'une vie éminemment humaine. N'est ce pas l'« *Instituteur divin du christianisme* » – l'expression est de Voltaire – qui a établi la *seule* institution fondée par Lui, sur un « roc », celui de Pierre.

Par ailleurs, en tant que témoignage personnel, je suis bien placé pour ne pas sous-estimer les institutions catholiques d'enseignement. Issu d'une famille profondément croyante, élève d'une école primaire épiscopale dont mon père était le directeur, - dès la prise du pouvoir des communistes en Hongrie, il fut licencié du fait qu'il avait refusé d'enlever le crucifix dans sa classe sur l'injonction de l'inspecteur communiste – je voyais concrètement les ravages incommensurables que causait avec le temps la suppression radicale des institutions chrétiennes par un régime athée. Et, dès ma jeunesse, j'entendais parler de l'Université *catholique* de Louvain. Ce n'est certes pas par hasard, que j'y ai finalement atterri. A vrai dire, pourrait-on apprécier à sa juste valeur la force d'attraction que la *catholicité* de notre université a exercée donc depuis mon pays natal de la Mittel-Europa, à travers l'Afrique, jusqu'en Amérique Latine, sur des dizaines de milliers d'étudiants aspirant à venir étudier à notre université *catholique* ? Car, à la fois par son passé historique et par la qualité de son enseignement, elle a pu diffuser mondialement le sens de la catholicité. En perdant son attribut d'institution catholique, notre université serait-elle capable de poursuivre son rayonnement mondial ? On peut en douter raisonnablement.

Foi chrétienne et communautés

Au-delà de la multiplicité des institutions relevées selon les différents aspects de la vie sociale, - juridique, politique, morale, sociologique, religieuse... - on pourrait les classer selon deux types fondamentaux : les institutions soi-disant contractuelles comme à titre d'exemples, le marché, le crédit, d'autres conventions etc., et les institutions intégratrices comme la famille ou les ordres religieux. Si les premières sont guidées par le principe de compatibilité et d'échange équitable entre intérêts opposés, les secondes tâchent de réaliser le bien commun d'une communauté. Dans ce contexte, les universités, dès leur origine, correspondaient aux exigences communautaires. En effet, « le mot *universitas* signifie, dans le latin médiéval ' communauté '. *L'universitas studiorum* est une forme originale de communauté qui se régit elle-même et échappe aux contraintes du droit commun »².

Dès lors, si l'université est censée déjà être une communauté, quel peut-être le surplus qu'une université catholique est à même d'y ajouter ? Peut-être pourrait-on entrevoir ce supplément d'âme par le passage de la *communauté* à la *communio*, dans l'esprit de notre foi dans la « communion des saints » dont le sens devrait évidemment être bien compris. Ne pourrait-on pas esquisser ce passage par une formule lapidaire de Paul Ricoeur qui constitue le titre même de l'un de ses livres, à savoir *Soi-même comme un autre*³. L'auteur a inversé la maxime millénaire issue de la culture grecque, voire du précepte biblique juif à savoir *aimer l'autre comme soi-même*, pour considérer *soi-même comme un autre*. La première maxime aboutit à *centrer* l'autre sur soi-même. Ainsi, d'après Aristote, « *l'ami est un autre soi-même* ». C'est considérer l'autre comme soi-même, voir soi-même dans l'autre : il s'agit finalement d'une maxime fondée sur un ego-centrisme. Par contre, la maxime de Ricoeur tâche de regarder soi-même comme un autre, voir l'autre dans le soi, – comme Jésus voyait sans cesse le Père en soi-même – c'est *décentrer* le soi sur l'autre. C'est ainsi que Ricoeur « *invite le sujet à se regarder lui-même comme un autre* ». Par cette vision radicale, le soi-même est intrinsèquement lié à autrui au point de pouvoir se saisir comme un autre. Aussi chez lui, le « *je* » n'est plus un être complet ; c'est le « *je et tu* » qui est constitutif de la personne en communion avec autrui. C'est ce lien intrinsèque *inséparable* que célèbre dans un couple le sacrement du mariage chrétien, cette institution ecclésiale.

² Jean Favier, Médiévales (Universités), in *Encyclopaedia universalis*, corpus 14, p. 700, Paris, 2002.

³ Paris, Seuil, 1990. Pour ce bref rappel, nous avons puisé in Jacques Etienne, La question de l'intersubjectivité. Une lecture de *Soi-même comme un autre* de Paul Ricoeur, *Revue Théologique de Louvain*, 1997, fasc. 2, 189-215 pp.

Chaque « communion chrétienne » est ainsi enracinée dans l'accueil de l'autre, dans la réceptivité et le don de soi, total et inconditionnel, à l'image de Celui que nous recevons dans chaque communion.

Dès lors, l'idéal d'une université *catholique* ne se retrouve-t-il pas, au-delà d'une communauté de scientifiques, dans cette « communion », dans cette ouverture *radicale* à autrui, à l'égard de tous nos étudiants, de tous nos collègues et collaborateurs ? Si nous pouvions vraiment voir *nous-mêmes comme des autres*, comme nos étudiants, et non pas dans la perspective de notre carrière et de nos intérêts souvent concurrentiels, notre université deviendrait sans doute un peu plus catholique !

Le fonctionnement d'une université en tant qu'institution catholique

Le colloque devrait, me semble-t-il, approfondir cet aspect du fonctionnement *institutionnel* de notre université catholique qui fait partie de son identité. Certes, comme il n'y a *qu'une seule* institution catholique indispensable, à savoir l'Eglise, une université catholique, comme d'autres institutions catholiques, ne peut être qu'un *reflet ecclésial*. Mais ce reflet doit être visible et se manifester donc institutionnellement.

Une telle manifestation s'accomplit, de toute évidence, grâce à la *présence d'une faculté de théologie* au sein de l'université. Elle est le lieu institutionnel de la recherche permanente de l'articulation entre foi et raison. Elle ouvre l'université catholique comme telle à la recherche de la transcendance, en même temps que de l'immanence de la foi, celle-ci pouvant être repensée sans cesse, grâce à l'interdisciplinarité, en fonction de l'évolution de la science et de la culture contemporaine. « *Si l'on supprime le 'C' de l'UCL, écrivait Jean Ladrière, on met entre parenthèses la foi et dès lors on abandonne le projet de la rencontre entre foi et raison.* » Notre université gardera certes la raison, mais « *ce sera donc une raison étriquée, banalisée, doutant d'elle-même... Ce sera une raison pleinement accordée au 'désenchantement du monde'.* » Et Jean Ladrière concluait : « *L'abandon du 'C' signifierait en somme, symboliquement, un choix pour une culture de l'ennui, pour la banalisation de l'existence et pour le morne avenir d'une vie sans horizons*⁴. »

On pourrait certes continuer à argumenter qu'en cas de suppression du « C », tout continuera comme avant, même la faculté de théologie se maintiendra, mais qui pourrait croire à ces arguments sans fondements dans une université « neutre » ?

Une des spécificités *institutionnelles* de notre université catholique consiste dans *l'organisation des cours de questions de sciences religieuses*, cours professés dans *toutes* les facultés par un professeur de théologie. Il ne s'agit pas d'une catéchèse, mais de cours de réflexion à la fois critiques et théologiques sur les grands problèmes du christianisme et de l'existence humaine. La suppression du « C » entraînerait sans aucun doute celle de ces cours ou, tout au moins, leur transformation en des cours de sociologie des religions ou de philosophie morale. Cependant, qui pourrait compter les bienfaits de ces cours durant les décennies et dispensés pour des dizaines de milliers d'étudiants pour ce qui concerne la réflexion approfondie en vue de développer une foi *adulte* répondant aux problèmes que la science moderne pose à la foi.

D'autres types de fonctionnement institutionnel, issus du caractère catholique de l'université pourront également être relevés dans cette note, mais je conclus par celui que l'on ne mentionne que rarement malgré son importance fondamentale, à savoir la *célébration de la Fête* de notre université catholique. En effet, un enseignant, un chercheur, tout membre de l'université a aussi besoin de fête. Car son travail peut s'ouvrir à un horizon de *sens* que Georges Thill appelle la « *fête scientifique*⁵ », même si elle dépasse les propositions proprement scientifiques. Or, grâce précisément à la catholicité séculaire de notre université, nous avons notre fête qui nous permet l'ouverture sur l'horizon du sens *ultime*, sur la célébration de Jésus-Christ, le « sacrement de Dieu ». Cette célébration qui, à mon avis,

⁴ Cfr sa note du 18 mai 2001 pour le Groupe Martin v.

⁵ *La fête scientifique*. D'une praxéologie scientifique à une analyse de la décision chrétienne, éd. du Cerf, Aubier Montaigne - Desclée de Brouwer, 1973

est la plus importante activité institutionnelle de notre université catholique, se fait, entre autres, lors de la Chandeleur, par l'intercession de Notre Dame, le « *Siège de la Sagesse* ». Or, dans ce monde chaotique sous l'égide d'une mondialisation libérale, nous avons besoin de la sagesse, non pas celle du monde, mais la sagesse de Dieu : *un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les païens...c'est le Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu.* » (St. Paul, *1 Cor.*, 1, 23-25.) Et, lors de cette fête, la Patronne de notre université nous présente son Fils divin comme la *lumière des nations*, afin que notre université ne se perde pas dans les ténèbres et que sa catholicité comme reflet ecclésial, brille toujours. C'est une fête qui serait supprimée par une université sans « C », pourtant, une fête porteuse d'espérance, une espérance eschatologique, car notre foi chrétienne affirme avec certitude que le mal sera finalement vaincu et que la « fête » continuera pour toujours dans la « communion des saints ».